

Conseil d'école
Mardi 20 juin 2017

Présents :

Mme Maryline LEVEQUE, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil d'École
Mme Hélène CORDOIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population de la ville de Mandres-les-Roses

Mmes Judith MARTIN-DELVINCOURT, Isabelle SCHNEIDER, Claire RUBI, Solveig LE GOFF, Maud ANDRE, Carole POIRIER, M. Eric FAIVRE, représentants de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE
Mmes Céline TOUZAIN, Sylvie ROUSSEAU, Marie-Noël WEISHAR, Dominique SEFER, Anassika GRZYBOWSKI, Stéphanie GUIMARD, Anne-Claire MANGE, Adeline MIKALEF, Brigitte DESROCHES, Liantsoa RAZAFIMAMONJY, Muriel TERRETAZ, enseignantes

M. Guillaume FRESCALINE, Pierre BREMONT, Olivier LE BRAS, Bruno GAILHAC, enseignants

Excusée :

Mme Emmanuelle FINK, enseignante

Président de séance : Bruno GAILHAC

Secrétaire de séance : Anne-Claire MANGE

Ordre du jour :

1. **Effectifs et structure à la rentrée 2017-2018**
2. **Rythmes scolaires**
3. **Travaux**
4. **Synthèse de la réunion représentants FCPE/enseignants**

1. Effectifs et structure à la rentrée 2017-2018

o **Effectifs à la prochaine rentrée**

Depuis le dernier Conseil d'École, et surtout depuis 4 semaines, les effectifs ont connu une hausse significative.

21 nouveaux élèves (emménagements sur la commune)

7 départs d'élèves

Pour rappel 324 élèves étaient attendus en mars pour l'année prochaine

A ce jour, 337 élèves sont inscrits pour la rentrée 2017-2018

Nous avons appris au cours de la journée que la Directrice Académique avait décidé d'une ouverture de classe. Cette ouverture a été obtenue grâce à la collaboration quotidienne des services municipaux concernant les inscriptions et au courrier de Monsieur le Maire à l'Inspectrice d'Académie.

o **Structure 2017-2018**

En raison de cette création de poste annoncée aujourd'hui, la structure de l'année prochaine n'est pas encore arrêtée. Nous pouvons indiquer que nous aurons donc une moyenne de 25,92 élèves par classe. La 13^{ème} classe sera associée pour cette année à la nomination d'un enseignant à titre provisoire.

Les enseignants de l'école remercient la grande efficacité et réactivité de la municipalité dans le suivi des inscriptions des élèves.

	12 Classes	Effectifs	13 Classes	Effectifs
58 CP	CP A	26		
	CP B	26		
77 CE1	CP/CE1	6 + 20		
	CE1 A	29		
	CE1 B	28		
60 CE2	CE2 A	27		
	CE2 B	27		
65 CM1	CE2/CM1	6 + 22		
	CM1 A	30		
	CM1/CM2	12 + 16		
77 CM2	CM2 A	31		
	CM2 B	30		

- o **Organisation de la rentrée**

Rentrée des élèves : Lundi 4 septembre 2017

- à 8h30 : accueil des élèves de CE1, CE2, CM1, CM2 dans la cour
- à 9h00 : accueil des élèves de CP et de leurs parents
- de 9h30 à 10h15 : réunion d'information pour les parents de CP et/ou d'élèves arrivés pendant l'été.

Les listes des classes seront consultables dans les panneaux d'affichage la veille de la rentrée.

Listes de fournitures scolaires

Une liste pour chaque niveau de classe a été préparée en amont de ce Conseil d'École. Ces listes tiennent compte des préconisations ministérielles. Elles sont complètes afin que les parents puissent bénéficier des tarifs promotionnels dans les prochaines semaines. Les listes sont soumises à l'avis du Conseil d'École.

Après consultation de celles-ci, le Conseil d'École prononce un avis favorable à l'unanimité.

Les listes seront distribuées aux élèves à la fin du mois. Elles seront également affichées sur les panneaux à l'extérieur de l'école et seront téléchargeables sur le site de la Mairie de Mandres-les-Roses.

2. Rythmes scolaires

Une enquête a été réalisée par la municipalité auprès des parents d'élèves au début du mois de juin, via l'envoi d'un questionnaire comportant 4 questions :

- Souhaitez-vous reconduire à la prochaine rentrée l'organisation de la semaine actuelle ?
- Souhaitez-vous que l'organisation de la semaine scolaire soit de 4 jours ?
 - o à la rentrée 2017-2018 ?
 - o à la rentrée 2018-2019 ?

La mairie a reçu 110 réponses sur 270 messages envoyés.

25 souhaitent rester sur la situation actuelle, (22,7%)

85 souhaitent revenir aux 4 jours (77,2%) dont 84 dès la rentrée 2017.

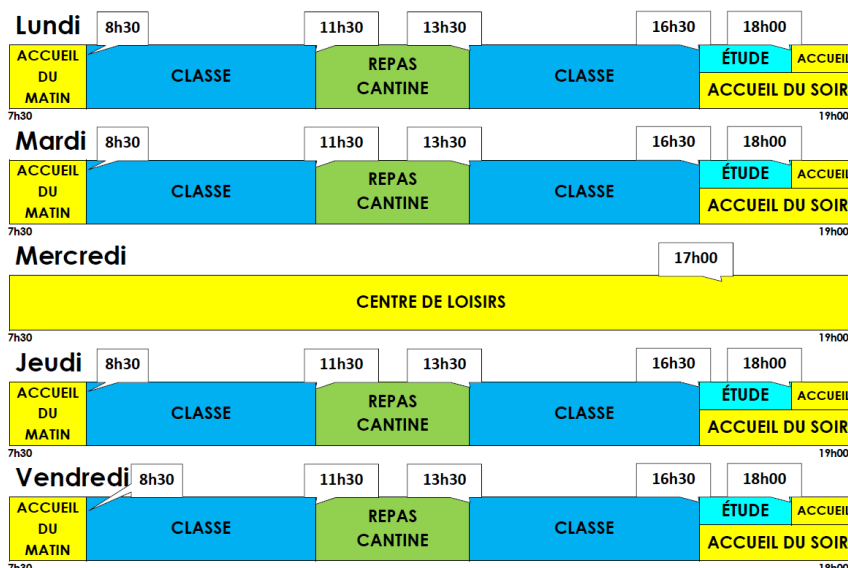
Les représentants de parents précisent que certaines familles n'ont pas toujours accès à un mail, et les délais de réponse étaient très courts.

Le décret n'étant toujours pas paru, seules peuvent être faites des propositions lors de ce conseil d'école, aucun avis ne peut être émis.

Lors de la parution du décret, il faudra convoquer un conseil d'école extraordinaire.

Les représentants de parents d'élèves pensent qu'il ne faut pas se précipiter, d'autant que certains parents devront changer leurs dispositions pour début septembre, ce qui n'est pas facile.

Les enseignants sont plutôt favorables à un retour à la semaine de 4 jours, mais avec une organisation différente : ils souhaiteraient que le temps d'enseignement de l'après-midi soit réduit selon le schéma suivant :



3. Travaux

1. L'ouverture de la 13^{ème} classe nécessite la mise à disposition de locaux. C'est la salle polyvalente qui servira de salle de classe de manière provisoire, dans l'attente de la livraison des deux salles de classe supplémentaires.
2. Travaux d'aménagement des salles supplémentaires : 2 classes en extension prévues lors de la construction. Tout a été prévu pour 14 classes sauf le circuit d'air qui nécessite une extension. Ce surcout est important et aurait dû être prévu dans le cahier des charges. La mairie a nommé un expert pour faire le point. Les travaux auraient dû commencer mais sont en arrêt suite à cette procédure.
3. Tracés dans la cour : il faudra rajouter un rectangle de rang ainsi que les places 13 et 14 pour la zone de confinement.
4. Vérification des huisseries : fenêtres qui se bloquent souvent, certains joints usés. Les systèmes anti pince doigts se décollent et se déchirent très vite.
5. Couverture du centre du préau : cette modification n'est pas réalisable car la structure ne peut pas supporter un tel poids.
6. Maintenance des TNI : la question est posée à la mairie qui se renseigne.

4. Synthèse de la réunion représentants FCPE/enseignants

Une réunion a eu lieu le 10 juin entre les enseignants et les parents élus. Le compte-rendu de celle-ci sera annexé au Procès-Verbal de ce Conseil d'École.

L'objectif était de :

- Prendre le temps d'échanger autour des manifestations de violence au sein de l'école
- Réfléchir ensemble et lever les malentendus

Il en est ressorti que :

- les enseignants n'avaient pas noté d'augmentation des phénomènes de violence au cours de l'année.
- des actions de prévention et de régulation sont menées au quotidien
- l'équipe réfléchit toujours à mettre en œuvre des sanctions éducatives
- la communication est toujours perfectible.

Il a été évoqué la nécessité d'organiser d'autres temps d'échange afin de mettre en place des actions communes auprès des familles, comme par exemple l'utilisation d'Internet, ou la sécurité dans la rue (non port du casque à vélo)...

Le directeur remercie les représentants élus pour leur implication ainsi que l'ensemble des membres du Conseil d'École. Un certain nombre d'enseignants quittera l'école en fin d'année afin d'assurer d'autres fonctions : une belle collaboration pour cette première année sur la commune de Mandres-les-Roses.

A 19h40, l'ordre du jour est écopulé et la séance est levée.

Compte-rendu rédigé par Bruno Gailhac, directeur de l'école
à partir des notes prises par Anne-Claire MANGE

Le directeur de l'école



Bruno
GAILHAC

Représentant élu de la liste FCPE



Éric
FAIVRE

**Compte-rendu de la réunion Parents FCPE/Enseignants sur le thème des violences à l'école
Jeudi 8 juin 2017, 18h15**

Présents :

Djaouida BEAUMER, Audrey BINARD, Soveig LE GOFF, Carole POIRIER, représentants de parents FCPE
Céline TOUZAIN, Dominique SEFER, Sylvie ROUSSEAU, Stéphanie GUIMARD, Marion WELLER, Anne-Claire MANGE, Muriel TERRETAZ, Pierre BREMONT, Bruno GAILHAC, enseignants

Secrétaire de séance : Anne-Claire MANGE

Ordre du jour

Les violences à l'école

Les représentants des parents d'élèves souhaitent savoir si nous avons repéré des phénomènes de violence dans l'école et ce que nous avons mis en place pour les contrôler.

- ✓ *Réponses des enseignants : les actions contre la violence se mènent au quotidien. Il s'agit d'éviter les incivilités. Les phénomènes de bagarre sont rares depuis le début de l'année. Nous n'avons pas noté de recrudescence de phénomènes de violence cette année en particulier.*

Les représentants des parents d'élèves mentionnent de nombreux retours de famille comme quoi certains phénomènes de violence étaient récurrents.

- ✓ *Les enseignants n'ont pas noté ce phénomène. Si certains enfants se sont montrés provocateurs, il y a automatiquement un retour qui est fait en classe, ou s'il s'agit de deux élèves de classes différentes, ce retour est effectué avec l'aide du directeur.*

Les représentants des parents d'élèves demandent si la configuration de la cour n'est pas inadaptée pour la surveillance.

- ✓ *Ce n'est pas le cas, trois personnes sont de service pour garantir une bonne surveillance. Les services ont été renforcés car en fin d'année les élèves sont moins attentifs et plus enclins à se bousculer. Les soins sont apportés par une autre personne qui n'est pas de surveillance dans la cour, ce qui évite aux personnes de surveillance de quitter leur poste. Tout enfant qui est soigné fait l'objet d'un signalement aux familles par l'intermédiaire d'un mot papier + une inscription sur le registre de soins. Les soins peuvent être faits aussi en classe car chaque enseignant a une trousse de secours. Il se peut que le papier donné lors du soin soit égaré par l'enfant en remontant en classe.*

Les représentants des parents d'élèves mentionnent le fait que certaines affaires des enfants disparaissent lors de la pause méridienne. Ils évoquent la possibilité que cela ait lieu lors d'activités ayant lieu dans les classes.

- ✓ *Pendant la pause méridienne, les classes ne servent pas aux activités périscolaires et sont fermées à clé. Souvent, les enfants perdent leurs affaires ou oublient de ramasser celles tombées au sol au cours de la journée. Ces affaires sont ramassées le soir lors du ménage et déposées dans une boîte « objets trouvés ».*

Certains objets type corde à sauter ou hand spinner sont réclamés à leur propriétaire, parfois sous la menace.

- ✓ *A terme, il se peut que l'équipe enseignante interdise ce genre de jouets onéreux, comme cela est noté dans le règlement intérieur. Concernant les jeux, nous avons eu un problème en début d'année avec les billes, des aménagements ont été faits afin de limiter les problèmes. Les jeux ne sont pas forcément interdits mais sont sous la responsabilité des enfants.*
- ✓ *L'équipe enseignante tente de réagir le plus rapidement possible, et rappelle que de nombreuses actions sont faites au quotidien.*

Les représentants des parents d'élèves souhaitent que certaines actions soient faites devant la classe entière afin de sensibiliser tous les élèves, mais aussi de permettre à certains enfants « victimes » de s'exprimer.

- ✓ *Cela peut être fait lors de débats en enseignement moral et civique, mais le plus souvent, la reprise individuelle s'avère plus efficace. Au quotidien, diverses actions ont lieu : débats réglés en classe au moins une fois par semaine ou plus si nécessaire, messages clairs, fiches de réflexion pour lesquelles un mot à destination des familles sera dorénavant donné et collé dans le cahier de correspondance. L'idée est que les parents soient informés sans que la rédaction du mot empiète sur le temps d'apprentissage des autres élèves. Au quotidien, de nombreux appels sont*

passés aux familles afin de les prévenir. De nombreux entretiens ont également eu lieu avec les familles.

- ✓ Lors d'un conflit, une erreur d'évaluation est toujours possible même si celle-ci est regrettable. Il n'est pas toujours évident de définir les torts de chacun, mais beaucoup de temps est consacré, au quotidien, à écouter les élèves impliqués.
- ✓ L'équipe enseignante rappelle que le renvoi d'un élève est strictement interdit, de même que l'exclusion de sa classe. Un élève peut être isolé temporairement si cela lui permet ensuite de revenir dans sa classe de manière plus sereine.
- ✓ Si une famille ne collabore pas avec l'école, différentes mesures peuvent être prises, dont il faut bien mesurer la portée : remontée d'événement traumatique auprès de l'administration de l'éducation nationale, puis/ou transmission d'une information préoccupante auprès de l'Inspection Académique et des services sociaux du Conseil Départemental, ou signalement auprès du Procureur de la République. Ces démarches sont mises en œuvre lorsque toutes les autres mesures prises se sont révélées inefficaces.

Les représentants des parents d'élèves sont conscients que beaucoup de faits se produisent sur le temps périscolaire. Ils souhaitent qu'il y ait une continuité dans la gestion des conflits.

- ✓ Les enseignants ont un retour sur les comportements mais ne savent pas forcément quelle réponse a été donnée.

Au regard de deux événements particuliers, Les représentants des parents d'élèves demandent si la psychologue scolaire peut agir.

- ✓ Celle-ci en a été informée et a fait des observations. L'équipe enseignante rappelle que celle-ci peut être contactée par les familles à tout moment.
- ✓ Dans le cas d'événements graves, il y a nécessité de rencontrer les familles. Cela peut être fait par le biais d'une équipe éducative. La famille est invitée lors de celle-ci mais peut refuser de s'y rendre. L'étape suivante est l'information préoccupante qui est transmise au conseil général (?) et à l'inspection. Actuellement, il y a deux familles avec lesquelles la situation est difficile, sans pour autant qu'il y ait rupture de dialogue.
- ✓ Les coordonnées de la psychologue scolaire transmises dans le cadre du compte-rendu du 1^{er} Conseil d'École seront prochainement affichées à l'entrée de l'école.
- ✓ Les enseignants se sont également engagés dans le dispositif « Graines de paix » dans lequel différents dispositifs sont abordés afin d'apprendre la paix aux enfants, de l'aborder différemment et de la construire.
- ✓ A terme, afin d'améliorer la communication, un Espace Numérique de Travail devrait être mis en place l'année prochaine. Sur ce site protégé par des mots de passe individuels, les familles auront un certain nombre d'informations et pourront déposer des messages aux enseignants.
- ✓ Il est certain que les parents représentants sont souvent sollicités pour des situations difficiles, et il faut entendre que pour toutes les situations qui ont été gérées avec efficacité, il n'y a pas forcément de retour auprès d'eux.
- ✓ Les échanges entre les parents d'élèves et l'équipe enseignante sont importants et doivent se faire rapidement afin d'éviter tout malentendu.
- ✓ D'autres réunions pourraient avoir lieu à l'avenir afin de construire des actions à destination des familles (usage d'internet,...) dans le cadre d'un partenariat entre les fédérations de parents et l'équipe enseignante.

Ce compte-rendu, après consultation des deux parties, sera annexé au compte-rendu du conseil d'école du 20 juin 2017.

Compte rendu rédigé par Anne-Claire MANGE et Bruno GAILHAC